

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : BERTRAND

Prénom : Antoine

Numéro national : 860902-35992

Adresse : Avenue du haras 148

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS
Echevin Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Conseiller communal Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Vice-Président du CA et administrateur En Bord de Soignes
Conseiller de police Zone Montgomery
Sibelga Membre de l'Assemblée générale (délégué adjoint)
Asbl Wolu-Animation Administrateur délégué
Asbl Atout projet Administrateur et membre de l'Assemblée générale
Asbl Wolugraphic Administrateur-Délégué et membre de l'Assemblée générale
Asbl Prévention animation jeunesse Administrateur-Délégué et membre de l'Assemblée générale
Vivaqua Administrateur
Interfin Membre de l'Assemblée Générale (délégué adjoint)
Membre de l'AG de l'ASBL Créemploi
Commission concertation commune CPAS – Membre
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Woluwe-Saint-Pierre le 12/09/2022

Nombre d'annexes : 3

Signature



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.